



Expert automobile tres long pour rendre son rapport!!

Par **romain02000**, le **19/10/2011 à 20:27**

bonsoir, tout d'abord merci à toutes les personnes qui donnent de leurs temps pour répondre aux questions, et donner des conseils.

Je viens vers vous afin de savoir quels recours je peux avoir envers mon expert qui depuis 6 mois doit me rendre le rapport d'expertise de ma voiture.

(voiture expertisée à la suite d'une grosse panne moteur susceptible d'être considérée comme un vice caché compte tenu du fait que j'en ai fait que 2000 km avec, mais je l'ai achetée à un particulier...)

cet expert a été mandaté par CIVIS (société qui s'occupe des problèmes juridiques pour le compte des assurances) celle-ci mandatée par mon assureur sous la protection juridique.

alors un expert a-t-il une échéance pour donner? doit-il rendre son rapport un certain temps après l'expertise? à noter que je l'ai relancé pas loin de 15 fois (tout comme CIVIS et l'assureur)

et puis quels recours ai-je si la panne n'est pas considérée comme vice cachée? possible un autre expert?

Cordialement

Par **pat76**, le **20/10/2011 à 17:19**

Bonjour

Vous aviez relancé l'expert par lettre recommandée avec avis de réception?

Il avait été indiqué une date précise pour la remise du rapport par cet expert?

Par **romain02000**, le **20/10/2011 à 20:39**

je ne l'ai pas relancé par lettre recommandée, chose que je regrette d'en avoir fait des le

début afin qu'il me fixe une date précise rnrl n'y a pas d'écrit pour la date de remise, mais le our de l'epxertise il m'avait dit oralement "dans le mois qui cours" rnet à chaucune de mes relances il me disait " pour la fin de la semaine " (c'est l'assistante qui me le disait)rnrrnet donc si ce n'est pas consiéé comme un vice caché que puis je faire ??rnrrnencore merci de donner de votre temps

Par **pat76**, le **21/10/2011** à **15:12**

BonjourrrnVous lui adressez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous le mettez en demeure de vous transmettre son rapport dans les 15 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrrnVous lui précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction, vous saisissez le Président de la Chambre Nationale des Experts en automoblie et matériels industriel, 43 rue des Plantes 75014 PARIS.rnrrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **BCA Expertise**, le **24/10/2011** à **09:41**

Un expert en automobile n'a pas de délai obligatoire maximum pour déposer son rapport. Il le fait dès qu'il a en mains tous les éléments lui permettant de conclure. BCA Expertise s'assure que cela est réalisé dans les meilleurs délais par l'ensemble de ses 600 experts salariésrnrrnDans le cas présent, il s'agit d'un problème moteur, ce qui nécessite des investigations plus poussées et plus longues qu'une simple expertise suite à une collision. Néanmoins, 6 mois paraissent particulièrement longs. Il vous appartient de demander, par courrier recommandé, à votre assureur (c'est votre interlocuteur direct) les raisons de ce délai. rnrrn rnVous pourriez aussi vérifier que l'expert en automobile en question est bien habilité à procéder à des expertises de véhicule. Pour cela, vous pouvez consulter la liste des experts en automobile agréés sur le site du ministère chargé des transports (rubrique : sécurité routière). Si l'expert n'est pas dans cette liste, faites en part à votre assureur afin qu'il diligente un véritable expert agréé qui saura vous conseiller rapidement et traiter votre affaire. rnrrn rnVous pouvez aussi prendre vous-même, à vos frais, assistance auprès d'un expert en automobile afin de défendre vos intérêts. Pour trouver un expert proche de votre domicile, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de BCA Expertise www.bca.fr

Par **Valentino**, le **14/10/2016** à **21:50**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrrnJ'ai le même problème justement avec BCA qui me promet son rapport depuis plus d'un mois et malgré les relances toujours pas de rapport. ALORS JE DÉCONSEILLÉ VIVEMENT BCA

Par **chaber**, le **15/10/2016** à **06:42**

bonjourrrn[citation]ALORS JE DÉCONSEILLÉ VIVEMENT BCA[/citation]rnrrnCet organisme d'expertise est une émanation des assureurs et donc obligatoirement assujetti que c'en est

devenu un monopole. Vous n'avez donc pas le choixHeureusement qu'il existe encore des experts indépendants, mais à vos frais.
<http://apres-vente-auto.com/carrosserie/22584-exclusif-ffc-reparateurs-reprimande-severement-les-methodes-bca-expertise>

Par **EXPAUTO**, le **15/10/2016** à **11:27**

Bonjour,
L'expert n'a aucun délai pour déposer ses conclusions. Pour rappel c'est votre assureur qui mandate et règle les honoraires de l'expert, vous avez donc aucun moyen de pression directe.
Si la panne n'est un vice caché aucun recours n'est possible, même si vous missionné un nouvel expert (car ses conclusions devraient être les mêmes).